

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : lundi 29 AVRIL 2008
Ouverture des engagements : lundi 29 AVRIL 2008
Clôture des engagements : lundi 19 MAI 2008
Parution du road-book : dimanche 25 MAI 2008
Dates et heures des reconnaissances : dimanche 25 MAI 2008 et vendredi 30 MAI 2008 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 21h00.
Vérification des documents et des voitures : vendredi 30 MAI 2008 de 17h00 à 21h00 et samedi 31 MAI 2008 de 6h30 à 9h30
Heure de mise en place du parc de départ : vendredi 30 MAI 2008 à 17h00
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : samedi 31 MAI 2008 à 9h00
Publication des équipages admis au départ : samedi 31 MAI 2008 à 10h30
Briefing des pilotes prioritaires le : samedi 31 MAI 2008 à 10H35 Lieu : Parc fermé
Départ de : Parc fermé à DAMPIERRE SUR SALON
Publication des résultats partiels : dimanche 1^{er} JUIN 2008
Arrivée à : Parc fermé à DAMPIERRE SUR SALON
Vérification finale : garage PEUGEOT à DAMPIERRE SUR SALON
Publication des résultats du rallye : Parc fermé à DAMPIERRE SUR SALON
Remise des prix : Parc fermé ou salle BONVALET (en cas de pluie) à DAMPIERRE SUR SALON

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile LURONNE organise les 31 MAI et 1^{er} JUIN 2008 en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le GROUPE BRISARD DRUET et le concours de la ville de DAMPIERRE SUR SALON, de la Communauté de communes des 4 rivières, sous le patronage du Conseil Général de la HAUTE-SAONE, ainsi que des municipalités traversées, le 33^{ème} rallye national de la LURONNE.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 114 en date du 28 MARS 2008

Comité d'Organisation

Présidents : Mr Jean-Pierre SIMON et Mr Patrick CHOLLEY
Membres : Mr Eric TAMISIER et Mr Michel PISSARD
Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA LURONNE, 43 boulevard Charles de Gaulle, 70000 VESOUL
Téléphone : 03.84.75.78.42
Fax : 03.84.75.75.08
Permanence du Rallye : Mairie de DAMPIERRE SUR SALON
Lieu, date, horaire : du vendredi 30 MAI 2008 au dimanche 1^{er} JUIN au : 06.30.74.27.83

Organisateur technique

Nom : ASA LURONNE
Adresse : 43 boulevard Charles de Gaulle, 70000 VESOUL

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Mr Claude PETOT lic n° 0409/361
..... Mr Michel PISSARD lic n° 0409/5461
..... Mr
Directeur de Course : Mr Jean-Charles BIDAL lic n° 0305/1625
Directeurs de Course Adjoint : Mr Patrick JOVE lic n° 0203/12818
..... Mr
..... Mr Hubert BENOIT lic n° 0411/3617
..... Mr Thierry COURANT lic n° 0409/16140
Médecin Chef : Docteur Maleck SALLOUM
.....

Commissaires Techniques responsable: Mr Michel SENNERICH lic n°0408/1472 3
 Mr Jean-Louis REVERCHON lic n°0409/6835
 Mr Denis DERCHE lic n°0314/33547
 Mr André LALLEMAND lic n°0411/55989
 Chargés des relations avec les concurrents : Mme Monique FRANCE lic n°0409/29181
 Chargés des relations avec la presse : Mr Pierre-André BOUVENET lic n°0409/15568 0
 Chronométrage : Mme Michèle CHOLLEY lic n°0409/9463
 Mme Martine EME lic n°0409/14505

1.2P. **ELIGIBILITE**

Le 33^{ème} rallye de la LURONNE compte pour :

- la coupe de France des rallyes 2008,
- les challenges Bourgogne Franche-comté 2008
- le challenge ASA LURONNE 2008
- le challenge VED 2008
- LE CHALLENGE STPI PRE SERROUX 2008

1.3P. **VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : vendredi 30 MAI 2008 de 17h00 à 21h00 et le samedi 31 MAI 2008 de 6h30 à 9h30 à l'usine DRUET à DAMPIERRE SUR SALON
 Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 30 MAI 2008 de 17h00 à 21h00 et le samedi 31 MAI 2008 de 6h30 à 9h30 à l'usine DRUET à DAMPIERRE SUR SALON
 Les vérifications finales seront effectuées : au garage PEUGEOT
 Adresse : grande rue à DAMPIERRE SUR SALON
 Prix de la main d'œuvre : 45€ TTC
 L'heure de convocation est l'heure limite à respecter. L'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure et le jour théorique mentionnés sans pénalités.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. **DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 33^{ème} rallye de la LURONNE doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 19 MAI 2008.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

	avant le 12 MAI	après le 12 MAI
avec la publicité facultative des organisateurs		
Pilote membre ASA LURONNE	370 €	480 €
Pilote membre d'une autre ASA	410 €	480 €
sans la publicité facultative des organisateurs :	820 €	960 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. **ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.
 L'assistance sera autorisée à DAMPIERRE SUR SALON le samedi 31 MAI 2008 et à LAVONCOURT le dimanche 1^{er} JUIN 2008.

4.3.2.3P. **Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 33^{ème} Rallye de la LURONNE représente un parcours de 358 km.

Il est divisé en 2 étapes et 7 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 149.900 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3-5 : BROTTÉ LES RAY / ARGILLIERES..... 12.300 km x 3
- ES 2-4-6 : ACHEY / MONTOT 5.000 km x 3
- ES 7-8-9-10 : BROTTÉ LES RAY / RENAUCOURT..... 24.500 km x 4

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le dimanche 25 MAI 2008 et le vendredi 30 MAI 2008 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 21h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasubles jaunes

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

a) Prix en espèces :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	1100	630	320	160	80
GROUPES	320	215	130	70	
CLASSES					
+de 15 partants	410	260	160	125	80
10 à 15 partants	410	225	130	80	
5 à 9 partants	410	160	80		
1 à 4 partants	410				
EQUIPAGE 100% FEMININ	410				

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N et FN confondus, Groupe A et FA confondus, Groupe F2000, Groupe GT de Série.

Dans le cas d'un nombre de partants dans le groupe inférieur à 10, les prix du groupe seront divisés par 2.

b) - Autres récompenses :

TROPHEE FRANCOIS GRANDJEAN: Un trophée sera remis au pilote ayant remporté le plus grand nombre de temps scratch sur les dix épreuves chronométrées.

Le premier équipage exclusivement féminin recevra la Coupe des Dames.

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le copilote de chaque équipage vainqueur de classe recevra une coupe.

Trois commissaires seront récompensés par tirage au sort (coupes) .

La remise des prix se déroulera le dimanche 1er JUIN 2008 à 20H00 au parc fermé d'arrivée ou à la salle BEAUVALET à DAMPIERRE SUR SALON en cas de pluie. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT
DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :**

www.asaluronne.fr